

République Française

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Secrétariat Général

Direction de l'industrie,  
des mines et de l'énergie

Service de l'industrie

Nouméa, le 17 juil. 2004

BP 465 - 98845 NOUMEA CEDEX  
Tel (687) 27 39 44 - Fax (687) 27 23 45  
N° CS04-3160-ST-~~6034~~/DIMENC

Monsieur le Gérant,

Par bordereau n°6034-2-3017/DRN/BIC du 4 août 2004, vous avez transmis à la direction des ressources naturelles un dossier de déclaration concernant l'exploitation du complexe cinématographique « Ciné City Hickson » - commune du NOUMEA.

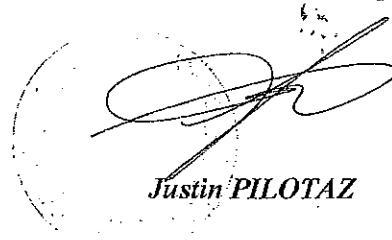
Après examen, il s'avère que votre dossier de déclaration n'est pas conforme au regard des dispositions de l'article 27 de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (caractère complet et régulier de la déclaration).

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint.

Cette affaire est suivie par l'inspecteur des installations classées au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (27.02.41) qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

*Le chef de service de l'industrie par intérim*



Justin PILOTAZ

Monsieur le Gérant de la société  
d'exploitation des cinémas Hickson

18 rue de la Somme  
98800 Nouméa

*COPIE : - Direction des ressources naturelles - Bureau des installations classées*

**DOSSIER DE DECLARATION**

**AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES**

**DOSSIER CONCERNANT :** *Complexe cinématographique « Ciné City Hickson »*

**DEMANDEUR :** *Société d'exploitation des cinémas Hickson*

Réf :	6034-2-3017DRN/BIC	Date de réception du dossier :	4 août 2004
Adresse postale :		18 rue de la somme – 98800 Nouméa	
localisation de l'installation :		18 rue de la somme – 98800 Nouméa	
Téléphone :	29 20 21	Fax :	29 20 22
Province :	Sud	Commune :	Nouméa
			Zone PUD : UA

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. Déclaration de l'exploitant	RAS
2. Emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée	RAS
3. Nature et volume des activités	RAS
4. Rubriques de Classement	RAS
5. Plan de situation portant sur une distance de 100 mètres de l'installation	RAS
6. Plan au minimum au 1/200 portant sur une distance de 35 mètres de l'installation <ul style="list-style-type: none"> <li>• description des dispositions matérielles de l'installation</li> <li>• affectation des constructions avoisinantes</li> <li>• affectation des terrains avoisinants</li> <li>• les points d'eau</li> <li>• les canaux</li> <li>• les cours d'eau</li> </ul>	<i>A fournir</i> <i>A fournir</i> <i>A fournir</i> <i>A fournir</i> <i>A fournir</i> <i>A fournir</i>
7. Mode et conditions d'utilisation de l'eau	RAS
8. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires	RAS
9. Mode et conditions d'épuration et d'évacuation des émanations de toute nature	RAS
10. Mode et conditions d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation	RAS
11. Les dispositifs prévus en cas de sinistre	RAS

Dossier déclaré :  Complet  Incomplet